

ACCOMPAGNER LES PERSONNES LOGÉES

VERS UNE DÉFINITION COMMUNE

AVRIL 2016

**L'Unafo remercie les adhérents
qui ont participé au groupe de travail :**

Accueil et Promotion, Adef, Adoma,
Agla Nelson Mandela, Alfi, Amlï, Aréli, Cald, Coallia,
Club de Prévention Epernay, Les Thermopyles,
petits-frères des Pauvres-AGE, Habitat et Humanisme, Parme,
Suresnes Habitat Jeunesse, Résidétapes.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE PAGE 4

**QUELS SONT LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PRÉSENCE
DES PERSONNES DANS NOS LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS ?** PAGE 5

- > 1^{er} facteur explicatif, d'ordre "structurel" ou "conjoncturel"
- > 2^e facteur explicatif, d'ordre "institutionnel"
- > 3^e facteur explicatif, d'ordre "relationnel"
- > 4^e facteur explicatif, d'ordre "individuel"
- > Quels impacts ont ces facteurs sur l'accompagnement ?

**UN MODÈLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS NOTRE SECTEUR
QUI SE DÉCLINE AUTOUR DE DEUX DIMENSIONS** PAGE 7

- > Une approche par le lieu PAGE 7
- > Une approche par la personne PAGE 8
 - > La finalité de l'accompagnement
 - > Les objectifs de l'accompagnement
 - > "Accompagner" : un concept "viable" pour nos adhérents
 - > Si la relation est première, elle porte au moins 7 caractéristiques
 - > Les fonctions que revêt cet accompagnement
 - > Quelles compétences les professionnels doivent-ils acquérir ?

**LES FORMES PRÉGNANTES DE L'ACCOMPAGNEMENT
DANS NOTRE SECTEUR** PAGE 10

- > Une prise en compte globale des personnes
ne signifie pas un accompagnement social global PAGE 10
- > Assurer un soutien socio-sanitaire individuel aux personnes PAGE 10
- > Orienter et assurer une fonction d'interface
entre les résidents et les acteurs sur les territoires PAGE 10
- > Organiser des actions collectives auprès des résidents PAGE 11

CONCLUSION : ACCOMPAGNER, EST-CE UN SERVICE ? PAGE 12

PRÉAMBULE

Essayer de définir, de manière précise, ce que recouvre l'accompagnement des personnes logées semble une nécessité impérieuse pour une Union qui se nomme Union professionnelle du logement accompagné.

Nous avons déjà mené des réflexions sur la question de l'accompagnement dans le cadre de différents groupes de travail et d'ateliers lors de nos Rencontres nationales. Dernièrement, une note sur l'accompagnement des personnes âgées immigrées a été produite et une étude sur l'accompagnement, menée avec les Acteurs du Logement d'Insertion, a été diffusée dès septembre 2015. L'enjeu était de parvenir collectivement à définir les principes qui régissent l'accompagnement pour nos adhérents, les fonctions que cela recouvre, ses formes etc., sans figer les choses, sans être dogmatique.

Nous avons donc constitué un groupe de travail où dix-sept adhérents⁽¹⁾ ont participé à cinq réunions.

La tâche était complexe pour plusieurs raisons : **nos adhérents logent des personnes aux profils très différents** (des personnes âgées immigrées, des jeunes en mobilité, en formation, des personnes en souffrances psychiques, des familles monoparentales, des personnes "défavorisées", etc.) **en proposant des types de logements différents** (pension de famille, foyer de travailleurs migrants, foyer de jeunes travailleurs, résidence sociale jeunes, résidence accueil, résidence sociale, etc.) **avec des organisations très différentes en nombre de logements gérés, en salariés, en moyens financiers, etc. et sur des territoires différents.**



⁽¹⁾ Accueil et Promotion, Adef, Adoma, Agla Nelson Mandela, Alfi, Amli, Aréli, Coallia, Cald, Club de prévention Eprenay, Les Thermopyles, petits frères des Pauvres-AGE, Habitat et Humanisme, Parme, Suresnes Habitat Jeunesse, Résidétapes.

QUELS SONT LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PRÉSENCE DES PERSONNES DANS NOS LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS ?

Comprendre pourquoi les personnes logent dans notre secteur semble plus intéressant que présenter leurs besoins de manière statique, car cela permet ensuite d'interroger différemment l'accompagnement à mettre en place. De manière schématique, nous pouvons catégoriser les facteurs explicatifs de leur présence de la manière suivante.

- **1^{er} facteur explicatif, d'ordre "structurel" ou "conjoncturel" :**
la pauvreté ou des revenus bas liés à la relation de la personne au marché de l'emploi ou au logement.

Les ménages qu'accueillent nos adhérents sont de plus en plus en situation de pauvreté. Pour un de nos adhérents dans le Sud-Est : 79 % des personnes logées ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 762 euros, inférieures au seuil de pauvreté⁽²⁾. Cette réalité est corroborée par l'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, qui indique une augmentation de l'intensité de la pauvreté, entre 2012 et 2014, de 1,4 point au niveau national. En 2012, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population a reculé de 1 % par rapport à 2011. **Pour le dire autrement, les pauvres sont plus nombreux.**

Parmi ces personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, nos adhérents logent des personnes âgées isolées, notamment immigrées, en foyer de travailleurs migrants ou résidence sociale et qui peuvent parfois représenter 42 % des personnes logées chez certains de nos adhérents dans les Bouches du Rhône.

Enfin, les jeunes dont les parcours professionnels interrogent leurs parcours résidentiels. Pour un de nos adhérents dans le Val de Marne : 60 à 80 % des jeunes qui sont logés ont des contrats à temps partiel et des revenus très en deçà du SMIC.

- **2^e facteur explicatif, d'ordre "institutionnel" :**
l'expérience que les personnes ont faite de la vie en structures d'accueil spécialisé.

C'est le cas des jeunes ayant vécu en famille ou en foyer d'accueil, des personnes qui ont effectué de longs séjours en clinique ou en hôpital psychiatrique et des anciens détenus. La fermeture de lits en hôpitaux psychiatriques, qui renvoie à un processus de "désinstitutionnalisation", explique la présence de personnes dans notre secteur.

- **3^e facteur explicatif, d'ordre "relationnel" :**
une rupture, qui peut affecter les jeunes qui partent de chez leurs parents ou un couple qui se sépare.

Ce qui peut se traduire pour nos adhérents par un accroissement des familles monoparentales à loger.

⁽²⁾ Pour l'Observatoire des inégalités sociales : un individu peut être considéré comme pauvre quand ses revenus sont compris entre 814 et 977 euros.

➤ 4^e facteur explicatif, d'ordre "individuel" :

les conduites addictives (telles que la toxicomanie ou l'alcoolisme), les troubles psychiques ou le handicap mental.

Tous ces facteurs peuvent, bien sûr, être intriqués et cumulatifs.

De plus, notre participation aux dispositifs des politiques publiques en matière de logement, dont le SIAO, qui orientent, selon nos adhérents, des personnes avec de faibles ressources, très fragilisées, ayant connu des parcours d'errance, est aussi un élément à prendre en compte pour améliorer l'orientation par les prescripteurs vers notre secteur et qui nécessite un renforcement des moyens d'accompagnement.

➤ Quels impacts ont ces facteurs sur l'accompagnement ?

Selon le ou les facteurs explicatifs pour lesquels une personne vit en logement accompagné, l'accompagnement sera différent pour répondre aux besoins des personnes en fonction de leur parcours, de leurs objectifs, de leurs choix, etc., ce qui va avoir un impact sur la nature et l'intensité de l'accompagnement.

Deux exemples pour éclairer le propos :

- Une personne, qui travaille en intérim, divorce et loge en résidence sociale en zone tendue, de manière temporaire, n'aura peut-être besoin d'aucun accompagnement et sera juste rassurée par la présence d'un responsable de résidence sociale et par la possibilité de partager des espaces collectifs, tout en ayant un logement autonome.
- Une personne en souffrance psychique, dont la maladie est chronique, aura besoin d'un accompagnement plus soutenu à un instant T, la nécessité d'une présence ensuite, puis de nouveau d'un accompagnement plus intense dans une période de rechute. Autrement dit, elle aura besoin d'une présence continue avec une intensité de l'accompagnement qui variera selon ses besoins.



UN MODÈLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS NOTRE SECTEUR

QUI SE DÉCLINE AUTOUR DE DEUX DIMENSIONS

En se penchant sur les travaux européens concernant le logement accompagné, on constate que le terme "logement accompagné" est la traduction de l'anglais *supported housing*, qui signifie "logement subventionné". *Supported* signifie aussi soutien. Et cette traduction littérale ne clarifie pas le concept de logement accompagné.

Eclaircir cette terminologie nous permet de vous proposer un modèle du logement accompagné qui repose sur deux dimensions :

- > **d'une part, une approche par le lieu** : c'est le logement qui est accompagné d'une fonction d'accueil, d'information et de veille. C'est le logement qui est accompagné des fonctions de la gestion locative sociale.
- > **et d'autre part, une approche par la personne** : la possibilité d'être accompagnée de manière individualisée.

Ce modèle, une fois énoncé, semble tout à fait simple, mais il a été nécessaire d'y réfléchir pour qu'il puisse intégrer toutes les configurations mises en place par nos adhérents, certains assurant une seule dimension "l'approche par le lieu", d'autres les deux, d'autres encore sous traitant "l'approche par la personne", etc. Pour la compréhension de notre secteur, nous avons volontairement associé la gestion locative sociale et l'accompagnement individualisé qui n'étaient pas d'emblée corrélés par les participants du groupe de travail. Il était évoqué spontanément, uniquement l'accompagnement individualisé.

> Une approche par le lieu

C'est un logement qui est accompagné d'une fonction d'accueil, d'information et de veille, autrement dit, le logement propose systématiquement à tous les résidents des fonctions qui relèvent des fonctions de la gestion locative sociale, minorées par rapport à la dernière circulaire du 30/05/2013, du fait des réalités et des moyens humains réellement affectés.

- > Une fonction d'accueil.
- > Une fonction d'information de la vie dans la résidence (règlement intérieur, fonctionnement) et de l'environnement local (équipements, transports et services publics du territoire).
- > Une fonction de prévention des impayés par le suivi des dossiers d'aide au logement.
- > Une fonction de veille qui permet le repérage des personnes à qui doit être apportée une vigilance particulière, pour détecter des situations d'isolement ou de souffrances psychiques.
- > Une orientation vers les services extérieurs.

Nous sommes sur les cinq fonctions décrites par la circulaire, auxquelles nous avons ôté tout ce qui relevait du suivi individualisé renforcé qui, de fait, n'est pas assuré dans la réalité par nos adhérents. **Ces fonctions doivent être des leviers pour proposer un accompagnement.** Elles sont complémentaires mais pas substituables à l'accompagnement individualisé.

> Une approche par la personne

La possibilité d'être accompagné de manière individualisée, dont nous allons caractériser la finalité, les objectifs, les caractéristiques, les fonctions et les formes prégnantes.

🕒 Finalité de l'accompagnement

L'autonomie des personnes : être autonomes, c'est parvenir à faire ce que nous souhaitons, obtenir ce que nous voulons par rapport à une situation donnée, parvenir à affronter une diversité de situations, en mobilisant des ressources et, contrairement à ce qui est dit de manière commune, pas forcément seuls, mais en acceptant nos dépendances par rapport à notre environnement. Nous avons construit notre autonomie individuelle, psychologique par les dépendances que nous avons subies dans la famille, à l'école, etc.

Exemple d'une personne tétraplégique en fauteuil roulant : que signifie pour elle être autonome ? En situation de handicap physique, elle ne pourra pas faire ses courses toute seule, son autonomie réside alors sur la possibilité de mobiliser la bonne personne pour l'aider à faire ses courses.

Pour les personnes qui vivent en résidence accueil ou en pension de famille : leur autonomie peut se situer dans leur volonté de se sentir bien dans leur logement et de bénéficier, de la part des hôtes, d'une bonne information et connaissance de leur environnement pour mobiliser des ressources en interne ou sur le territoire. Autrement dit, ne pas vivre complètement seules dans un logement autonome.

L'autonomie renvoie à la responsabilité des individus. En effet, les réussites comme les échecs seraient directement imputables à une compétence personnelle et à une force de volonté qu'il suffirait de déployer pour parvenir à réussir, même si le contexte est particulièrement défavorable. Pour prendre un exemple, le nonaccès au logement autonome pourrait être renvoyé aux capacités des personnes ; or il résulte de spéculations immobilières sur un marché.

🕒 Objectifs de l'accompagnement

Accéder ou se maintenir dans un logement adapté aux besoins de la personne : plus précisément, cela peut être, pour une personne en résidence sociale, du fait de sa fonction transitoire, de parvenir à accéder à un logement de droit commun.

Réussir à vivre bien dans son logement en pension de famille.

🕒 "Accompagner" : un concept "viable" pour nos adhérents

Etre côte à côte, faire avec : ni devant (parrainer), ni derrière (suivre).

🕒 Si la relation est première, elle porte au moins 7 caractéristiques

- > **Elle est de proximité** : proximité physique sur le lieu où logent les personnes, et proximité qui se traduit par la régularité des rencontres organisées en fonction des besoins des personnes.
- > **Elle est individualisée.**
- > **Elle est dissymétrique** : elle met en présence au moins deux personnes "d'inégales puissances", même si les intervenants sociaux en ont conscience et essaient de tendre vers une relation plus équilibrée, d'autant que, chez certains adhérents, l'accompagnement est obligatoire.
- > **Elle est contractualisée** : elle associe ces personnes sur la base d'une visée commune. Quels accords ? Quels objectifs ? Quels moyens ? Quel contrat formalisé par écrit ou pas ?

- > **Elle est circonstancielle** : la relation d'accompagnement est due à un contexte, à une situation ou à la traversée d'une période particulière.
- > **En conséquence, elle est temporaire ou pas** : elle ne dure qu'un temps (elle a un début et une fin), notamment en résidence sociale, logement "passerelle".
- > **Elle est enfin co-mobilisatrice** : puisqu'elle implique que l'accompagné et l'accompagnant s'inscrivent dans un mouvement.

🕒 Les fonctions que revêt cet accompagnement

- > **"Aller vers"** : établir une relation pour des personnes en grande précarité ou ayant des conduites addictives, et maintenir le contact pour prévenir la dégradation des personnes.
- > **Accueillir** : être disponible, être à l'écoute.
- > **Repérer les besoins** : faire un diagnostic de la situation de la personne, identifier ses besoins.
- > **Informier** : rendre accessible l'information.
- > **Répondre aux attentes des personnes accompagnées** : favoriser l'accès aux droits sociaux et sanitaires.
- > **Mobiliser les différentes aides, orienter et assurer un suivi** entre les résidents et les partenaires médico-sociaux.
- > **Soutenir / stimuler / conseiller.**
- > **Favoriser la coordination des acteurs extérieurs** sur le territoire, notamment par la signature de conventions cadre avec le secteur médical : psychologue, infirmier, services d'aide à domicile, etc.

🕒 Quelles compétences les professionnels doivent-ils acquérir ?

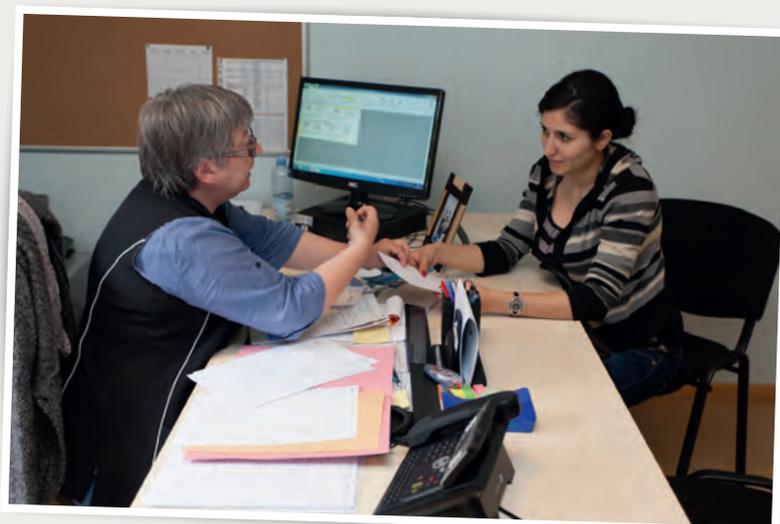
Celles qui sont corrélées aux missions qui ont été définies précédemment :

> Un savoir-faire :

- Acquérir des connaissances précises : un socle commun de connaissances relatives aux droits sociaux, sanitaires et des étrangers.
- Etablir un diagnostic et évaluer les besoins des personnes.
- Favoriser le dialogue interne (au sein des structures) entre les professionnels en charge de la gestion locative et ceux de l'accompagnement social.
- Capitaliser ce qui a été fait.
- Animer un réseau partenarial.

> Un savoir-être :

- Ecouter.
- Donner du temps.
- Reconnaître et mobiliser les compétences des personnes.
- Se rendre disponible, accessible, pour pouvoir établir une relation de confiance, condition indispensable pour accompagner des personnes.



LES FORMES PRÉGNANTES DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS NOTRE SECTEUR

> Une prise en compte globale des personnes ne signifie pas un accompagnement social global

Même si l'accompagnement peut se déclencher par rapport à la volonté d'une personne d'accéder à un logement autonome, ou par rapport à des difficultés qu'elle rencontre à habiter son logement, répondre aux besoins liés au logement requiert de prendre en compte les difficultés de la personne dans leur ensemble. Le logement peut devenir un tremplin pour résoudre les autres difficultés. **La prise en compte globale ne signifie pas "accompagnement global", elle nécessite de s'inscrire dans un travail partenarial et en réseau avec les partenaires compétents.**

> Assurer un soutien socio-sanitaire individuel aux personnes

- > **En favorisant leur accès aux droits sociaux** : reconstitution de carrières pour la liquidation de la retraite, constitution de demandes de retraite de base et complémentaire, ouverture de l'ASPA, suivi de l'APL, aides ponctuelles financières, obtention de la gratuité des transports, etc.
- > **En favorisant leur accès aux soins et aux droits sanitaires** : mise en place et maintien d'un suivi médical, prise en compte des problèmes d'addiction, recherche et affiliation à une mutuelle, demande ou renouvellement de la CMU et CMUC. Prendre soin des personnes, de leur bien-être. Favoriser l'estime de soi.
- > **En favorisant leur accès et maintien dans le logement** : accès à un logement autonome "de droit commun" ou à un autre logement plus adapté à leurs besoins ; demande de Fonds de solidarité pour le logement (accès et maintien).
- > **Par l'aide à la gestion budgétaire.**
- > **Par l'aide à domicile** : information des résidents de l'existence et des fonctions des services à domicile, et suivi lorsqu'une aide à domicile est mise en place.
- > **En favorisant l'appropriation de leur logement.**

> Orienter et assurer une fonction d'interface entre les résidents et les acteurs sur les territoires

- > Orientation des résidents-citoyens vers les services "de droit commun" de leurs territoires :
 - services publics : CPAM, CAF ;
 - structures et acteurs médicaux ;
 - structures d'animation (MPT, centres sociaux) et culturelles (Cultures du cœur) ;
 - ateliers collectifs extérieurs liés à la parentalité, à la nutrition, à la gestion du budget ;
 - associations caritatives.
- > Accompagnement physique vers les services publics ou partenaires et acteurs sur les territoires.

Pour y parvenir, il faut connaître les territoires et les personnes ressources et se faire connaître du territoire et des partenaires.

Le territoire n'est pas seulement un espace, c'est une construction sociale, géographique et culturelle. Le développer nécessite la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il faut donc développer le travail en réseau et de manière partenariale, ce qui nécessite le développement des fonctions de médiation et de coordination qu'assurent les intervenants sociaux.

Les intervenants sociaux assurent une fonction d'interface entre les personnes et les différents acteurs (services publics, associations etc.) pour favoriser leur accès aux droits sociaux et sanitaires.

Selon le profil des personnes, leurs besoins, la dynamique partenariale et l'inscription de l'établissement sur le territoire, cette fonction d'interface peut être différente : plus intense là où les résidents de nos structures et les acteurs se connaissaient peu, plus ténue sur les territoires où les personnes avaient déjà identifié et fréquenté ces services. Le partenariat se module aussi. **Les fonctions assurées par les intervenants sociaux doivent être confortées, car elles constituent un maillon indispensable à la mise en relation des personnes que nous logeons et des acteurs sur le territoire pour permettre un accès effectif des personnes à leurs droits.**

Bien que nous réaffirmions le principe d'orienter systématiquement vers les services et les ressources du territoire, il faut noter un accroissement des démarches administratives qui s'opèrent par internet. Ceci s'accompagne d'une baisse des lieux d'accueil "physiques" et d'une augmentation des plateformes téléphoniques, ce qui ne facilite pas l'accès aux droits des résidents. De ce fait, beaucoup d'entre eux sollicitent les intervenants sociaux des adhérents. On peut identifier, sur certains territoires, que les services de droit commun ont tendance à arrêter le suivi social d'une personne, lorsqu'elle est logée chez un de nos adhérents en résidence sociale.

> Organiser des actions collectives auprès des résidents

Ces actions collectives peuvent prendre plusieurs formes et répondre à différents besoins des résidents :

- > **Des actions peuvent être organisées pour informer les résidents sur leurs droits** sociaux, sanitaires, sur l'accès aux soins, la perte d'autonomie, les services à domicile, autrement dit sur "la santé et le bien vieillir" et sur les droits liés au séjour des étrangers, etc. Pour répondre aux besoins et aux attentes des résidents, les séances collectives d'information doivent être concrètes, en présence de professionnels en charge de ces questions, ce qui est un levier pour mobiliser les résidents et les partenaires sur les territoires⁽³⁾.
- > **D'autres actions ont pour finalité de lutter contre l'isolement** en organisant des temps conviviaux et des rencontres au sein des RS ou FTM avec les partenaires locaux (jeux, fêtes, séjours, sorties, en valorisant des pratiques culturelles).
- > **Des ateliers sociolinguistiques** peuvent aussi être proposés aux résidents qui logent en FTM ou en RS.



⁽³⁾ Cf. pages 11 à 16. Accompagner les personnes âgées immigrées, Repères. Novembre 2015.

CONCLUSION

ACCOMPAGNER, EST-CE UN SERVICE ?

Accompagner ne peut pas être uniquement un service. En effet, la distinction fondamentale entre toutes les formes de relation de service et la relation dans l'accompagnement, est que c'est la relation elle-même qui constitue l'essentiel du service. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de prestations techniques, cela signifie que les techniques sont au service de la relation.

L'explication du garagiste vient améliorer la qualité du service, mais ne dit rien de la qualité de la réparation de la voiture. Le but du garagiste est la réparation automobile. Or, le but de la relation d'accompagnement est différent. Le but de la relation est le sujet. Techniquement, il faut satisfaire les besoins qu'il exprime, symboliquement il faut entendre la demande qu'il adresse.

Et l'on peut tout normaliser, quantifier, évaluer les besoins par rapport à l'élaboration d'une grille de diagnostic, sauf ce qui ne peut pas l'être : ce qui peut "bouger" chacune des personnes qui sont dans la relation accompagné / accompagnant et qui résulte de la relation. Ce qui doit advenir, ce tiers secrètement inclus puisque nul ne sait ce qu'il va produire. C'est ce qui est exprimé dans le rapport des Etats généraux du travail social intitulé *Merci de ne plus nous appeler usagers*, qui reprend les paroles des personnes accompagnées.

D'autant plus que la finalité de l'accompagnement est l'autonomie, dont on aurait du mal à évaluer, quantifier l'acquisition. Les chemins pour y parvenir sont probablement très divers et toute prescription, d'action à mener ou de trajectoire à suivre, forcément contradictoire avec la finalité souhaitée.

La normalisation et l'uniformisation des pratiques professionnelles en matière d'accompagnement tendent à faire, des associations, des prestataires de service pour plusieurs raisons :

> **Nos structures font face à des exigences de plus en plus poussées de la part des financeurs**, dans un contexte de raréfaction des moyens financiers et d'intensification de la pauvreté. La nécessité de faire plus avec moins de moyens financiers rend difficile la prise en compte du temps que nécessitent certains accompagnements individualisés.

L'accompagnement individualisé des personnes est financé actuellement dans nos structures de manière ponctuelle, par projet, et différemment selon les territoires. Les financements mobilisés par nos adhérents sont :

- ceux du FAMI ;
- ceux de l'Etat *via* la DDCS au travers du Bop 104 et 177 (AGLS) et *via* l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ;
- ceux de la CNAV ;
- ceux du contrat de ville ;
- ceux des conseils généraux : accompagnement social lié au logement (ASLL), attribués de manière disparate selon les territoires (certains conseils généraux estiment que les résidences sociales ne doivent pas financer de l'accompagnement social lié au logement).

- > **Une imprégnation des manières de faire du monde de l'entreprise**, qui facilite et/ou accompagne la mutation d'opérateurs du statut associatif vers celui d'une entreprise sociale.
- > **Faciliter les démarches d'évaluation** réclamées par les financeurs.
- > **Respecter un processus de labellisation**, qui est parfois un pré-requis exigé pour répondre à des appels d'offres/appels à projets. Les cadres actuels de fonctionnement ont changé les conditions de travail des associations. La mise en concurrence au travers d'appels à projets mobilise désormais des compétences autant en ingénierie de projet qu'en ingénierie d'accompagnement. Mais ce mode de faire est plus facilement supporté par des structures importantes, qui ont des compétences adaptées.

L'enjeu est que les associations conservent une maîtrise de la mise en œuvre de l'accompagnement. Il faut donc plaider pour un maintien des marges d'initiative des associations.





UN MODÈLE DE L'ACCOMPAGNEMENT IDENTIQUE EN LOGEMENTS DIFFUS

Plusieurs adhérents de l'Unafo présents dans le groupe de travail gèrent, en dehors des résidences sociales, des logements dans le diffus et tenaient à préciser que le modèle de l'accompagnement défini collectivement dans ce document se décline de la même manière dans leurs logements d'insertion.



LES RÉSIDENCES SOCIALES

Créées en 1994, les résidences sociales ont pour objet d'offrir *“une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales... Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que : les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc.”*⁽⁴⁾

Une aide à la gestion locative sociale est accordée par l'Etat pour la mise en place par le gestionnaire de réponses spécifiques aux besoins des personnes accueillies et logées.

Il existe plusieurs types de résidences sociales :

- > **les résidences sociales “ex-nihilo”**, destinées à l'accueil de publics recensés comme ayant besoin d'un logement transitoire ;
- > **les résidences sociales “ex-FTM” ou “ex-FJT”**, qui sont des établissements issus de la transformation d'anciens foyers, transformation passant, dans la plupart des cas, par des travaux de réhabilitation en vue de les doter de tous les éléments de confort (cuisine, salle d'eau, WC) ;
- > **les pensions de famille, déclinaison particulière de la résidence sociale**, créées à la suite d'expérimentations menées à la fin des années 90, dans le but d'accueillir *“des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, qui rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire... Il s'agit de structures de taille réduite, association de logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes. Ces derniers jouent un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne”*⁽⁵⁾. Le financement du fonctionnement des pensions de famille recouvre essentiellement les postes occupés par l'hôte ou le couple d'hôtes.
- > **les résidences accueil sont une forme de pension de famille**, destinée à accueillir des personnes en souffrances psychiques.

⁽⁴⁾ Circulaire n°2006-75 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales

⁽⁵⁾ Circulaire DGAS / SDA N°2002-595



MESSAGES À RETENIR

- 1 Un modèle de l'accompagnement dans notre secteur qui se décline autour de deux dimensions : une approche par le lieu et une approche par la personne.
- 2 Une prise en compte globale des personnes ne signifie pas un accompagnement social global.
- 3 Accompagner, pour nos adhérents, c'est faire avec les résidents.
- 4 Accompagner, c'est assurer un soutien socio-sanitaire individuel aux personnes pour rendre effectif l'accès aux droits.
- 5 Accompagner, c'est orienter et assurer une fonction d'interface entre les résidents et les acteurs sur les territoires en assurant des fonctions de médiation et de coordination.
- 6 Accompagner, c'est organiser des actions collectives auprès des résidents.

Conception et rédaction : Unafo

Photos : Ljubisa Danilovic - Maquette et mise en pages  www.caramel-et-paprika.fr

Imprimé par l'imprimerie du Pont de Claix (38) sur du papier issu de forêts gérées durablement – PEFC/10-31-2354 – avril 2016

Unafo - 29/31 rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 - Fax 01 40 71 71 20

contact@unafo.org - www.unafo.org



29/31 rue Michel-Ange – 75016 Paris – Tél. 01 40 71 71 10 – contact@unafo.org

www.unafo.org